

Télécommunications et développement économique : Economic Development: Economic Development: Étude du cas du district d'Algoma, dans le Nord de l'Ontario

par
Randy Sweetnam

INTRODUCTION

La mise en place d'une infrastructure des télécommunications, afin de créer des possibilités de développement économique et des emplois, est une priorité pour le gouvernement fédéral, pour le gouvernement de l'Ontario et pour Algoma District Community Network (ADnet) [réseau communautaire du district d'Algoma]. Le présent document examine et analyse les objectifs que poursuivent le Canada et l'Ontario en ce qui a trait aux télécommunications et au développement économique dans le district d'Algoma. Il s'attarde plus particulièrement à la création du réseau communautaire de ce district ainsi qu'à ses initiatives de développement économique.

Nous commencerons par passer en revue les utilisateurs éventuels de l'infrastructure des télécommunications ainsi que certains aspects du marché sur lequel la nouvelle technologie est introduite. Cette démarche devrait nous permettre de définir les clientèles (les groupes d'utilisateurs éventuels) qui créeront des possibilités de développement économique. Dans le contexte d'une économie basée sur la connaissance, en rapide évolution, force est de constater la convergence de plusieurs secteurs d'activité dont celui des télécommunications. L'importance particulière accordée à la politique des télécommunications est justifiée à la fois par le coût élevé des investissements dans le domaine des télécommunications et par la nécessité, pour les deux paliers de gouvernement, de rationaliser les immobilisations en tenant compte des possibilités de développement économique.

Nous examinerons ensuite les politiques et cadres de travail de chaque palier de gouvernement. Les politiques des deux paliers de gouvernement sont globales et d'autant plus complexes qu'elles sont interdépendantes et généralement complémentaires.

L'étape suivante consistera à examiner les programmes de financement en cours, en relation avec ces politiques, ainsi que les activités actuelles, qui peuvent nous aider à comprendre l'expérience d'ADnet. L'objectif est d'établir si l'expérience d'Algoma concorde avec les objectifs des politiques et des programmes de financement, en particulier avec celui du développement économique. L'amélioration constante des programmes, qui sont les instruments de mise en œuvre de ces politiques, rend la présente étude encore plus complexe. Étant donné que les politiques relatives à l'économie basée sur la connaissance nécessitent constamment de nouveaux investissements financiers, il y a gros à parier que le présent document sera vite périmé. Il n'en constitue pas moins un point de référence pour cette étude de cas.

La conclusion résumera les politiques et les objectifs poursuivis dans l'expérience du district d'Algoma et présentera l'une des clientèles visées par les programmes mis sur pied. La politique retenue ne semble pas répondre aux besoins de ce groupe d'utilisateurs. Des recommandations seront donc formulées afin de

corriger cette lacune.

LES USAGERS : BATTAGE PUBLICITAIRE OU RÉALITÉ?

L'autoroute de l'information est présentée comme suit :

Une façon de donner des chances égales aux populations urbaines et rurales du Canada;

Une façon d'accroître l'efficacité et la rapidité de la diffusion de renseignements;

Une façon de donner accès à de nouvelles sources d'information en milieu de travail et à la maison;

Une possibilité d'offrir de nouveaux services tels que la surveillance de la sécurité, la télécommande et la recherche documentaire.

Cette section examine le contexte dans lequel les clientèles accèdent à l'autoroute de l'information dans le district d'Algoma. En gros, les différentes clientèles sont inondées de publicité sur les avenues possibles, alors, qu'en réalité, la technologie n'est pas facile à utiliser et n'est pas non plus bon marché.

De nombreux messages publicitaires vantent la simplicité de l'autoroute de l'information ainsi que ses avantages. L'un des problèmes associés à un nouveau développement technologique important (et aux avantages qu'il comporte) est l'existence d'objectifs souvent contradictoires : d'une part, garder le message publicitaire simple et, d'autre part, s'assurer qu'il est complet et exact.

Comme c'est le cas pour de nombreuses innovations technologiques, le message relatif à l'autoroute de l'information n'est pas particulièrement précis. L'autoroute de l'information est le résultat de la convergence des télécommunications, de l'informatique et des technologies de l'information. Ces termes sont souvent interchangeables. Une courbe d'apprentissage importante est associée à l'acquisition des compétences nécessaires pour gérer les nouvelles technologies. L'obligation de trier les messages publicitaires accentue la courbe d'apprentissage, créant une certaine confusion en ce qui concerne l'acceptation des technologies. En outre, les nouvelles technologies ont à la fois des répercussions positives et négatives, ce qui laisse des arguments aux personnes hostiles au changement. Le présent document s'intéresse tout spécialement à l'une des trois technologies de l'autoroute de l'information, les télécommunications. Le choix d'étudier les télécommunications (plutôt que la technologie des ordinateurs ou la technologie de l'information) est justifié à la fois par le coût élevé des investissements en ce domaine et par le fait que les deux paliers de gouvernement ont élaboré des politiques pour rationaliser l'infrastructure des immobilisations en tenant compte des possibilités de développement économique. Il est cependant impossible, au stade de la mise en œuvre, de séparer les trois composantes de l'autoroute de l'information, car les initiatives de développement économique et les analyses de rentabilisation reposent sur l'utilisation d'applications logicielles.

Il faut d'abord définir les éléments de base des technologies. Fondamentalement, la télécommunication consiste à transmettre des messages électroniques d'un terminal à un autre grâce à un média (normalement un câble). Les terminaux peuvent être un téléphone, un télécopieur, un ordinateur ou un autre appareil.

À cette définition fort simple des télécommunications viennent cependant se greffer des considérations d'une plus grande complexité, dont nous prenons conscience en posant des questions comme celles-ci : Combien de terminaux reçoivent le message? Où sont-ils situés? À quelle vitesse est livré le message?

S'agit-il d'un réseau fermé ou ouvert? Nous ajoutons ensuite les autres aspects de l'informatique et de la technologie de l'information. En voici quelques exemples : Utilise-t-on un réseau extranet, intranet ou le réseau Internet? Quelle fonction d'application est utilisée (signal téléphonique, données, courrier électronique, protocole de transfert de fichier, exploration, conversation, Telnet, vidéoconférence)? Comment l'information est-elle stockée? Et ainsi de suite.

Il y a beaucoup de battage publicitaire (à la fois positif et négatif) au sujet de la technologie des télécommunications, de la technologie des ordinateurs, de la technologie de l'information et de la convergence de ces trois composantes très distinctes de l'autoroute de l'information. En revanche, l'introduction de ces technologies en milieu de travail a sans conteste augmenté l'efficacité des entreprises. Les promoteurs du développement des télécommunications, qui ont acquis des compétences dans le secteur des technologies convergentes, doivent se rappeler que bon nombre sont encore maladroits et confus lorsqu'ils doivent utiliser le réseau Internet. Cette remarque est d'autant plus juste si l'on tient compte du fait que les utilisations simples de l'Internet, telles que le Web et le courrier électronique, peuvent se faire à l'aide d'un téléphone ordinaire et qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser un ordinateur de bureau¹. La confusion engendrée par la complexité des technologies convergentes explique la réticence de certains éléments de la société. Cette confusion est à l'origine de certains conflits et peut expliquer la résistance au changement.

Le résultat de cette convergence des technologies n'est pas aussi facile à prévoir que celui d'une technologie simple. Prenons le cas d'une technologie qui s'est développée rapidement dans les années 1980, celle des télécopieurs. Cette technologie n'était pas tellement complexe (même si certaines de ses fonctions, telles que la télécopie massive, la télécopie sur demande et les tonalités doubles, pouvaient être difficiles à maîtriser) et la possibilité de transmettre une copie papier était un énorme avantage. Même si elle était nouvelle, cette technologie était relativement rudimentaire et combinait une technologie matérielle existante avec un produit simple de la technologie de l'information. La machine agissait à la fois comme un téléphone et comme un photocopieur (une technologie existante), l'information transmise était connue (ce qui était introduit à un pôle parvenait à l'autre pôle), et les avantages étaient facilement mesurables (une copie papier livrée instantanément par fil plutôt que par la poste).

Dix ans plus tard, le monde du travail doit se familiariser avec l'informatique (configuration et utilisation d'applications pour effectuer des tâches précises), avec la technologie de l'information (gestion de données et développement du réseau Internet) et avec les télécommunications (acheminement des données). Ces activités ne sont ni transparentes ni conviviales et, souvent, les rôles respectifs du technicien et de l'utilisateur ultime ne sont pas clairement définis. En réalité, les plus petites organisations et entreprises doivent s'en remettre à du personnel inexpérimenté ou autodidacte pour les guider dans l'utilisation de la technologie des télécommunications. Certains n'ont aucune hésitation à adopter la technologie, tandis que d'autres lui offrent une résistance.

La publicité positive fait surtout allusion aux possibilités de développement économique, à l'égalité des chances des régions urbaines et rurales, et à l'augmentation des capacités d'agir des moins favorisés. Le battage publicitaire est mené par ceux qui détiennent ou contrôlent les technologies convergentes, ont des intérêts de longue date dans celles-ci ou sont capables de les utiliser². Les aspects négatifs tournent

¹ Un communiqué de presse émis à Hamilton, le 16 décembre 1998, annonçait que Bell inaugurerait un service de courrier électronique sur le VISTA 350 et mettrait sur le marché le VISTA 450.

² Les économies de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de l'Extrême-Orient remportent de grands succès qui

généralement autour du problème métaphysique que pose une technologie qui échappe à tout contrôle, des questions de contenu et de censure, de l'accessibilité, de la responsabilité et de la surabondance d'information. Les théoriciens ont soulevé d'autres problématiques concernant le réseau Internet, mais pas les communications téléphoniques et la transmission de données par télécopieur.

En fait, la télécommunication n'est rien de plus que le fil de raccordement décrit ci-dessus. Certaines technologies de télécommunication, qui recèlent un potentiel de développement économique, sont simples et relativement conviviales. Prenons l'exemple du balayage de carte magnétique sur le lieu de vente. Le balayage électronique n'est pas très différent du balayage mécanique qui était utilisé auparavant. Le fait que l'appareil de balayage soit connecté à un modem et à une ligne téléphonique, à une prise électrique, à des banques de données informatisées et à d'autres technologies de l'information est hors de propos. L'utilisateur ne s'en aperçoit pas (sauf lorsque l'appareil est en panne) et le commerçant en tire un avantage considérable, à savoir un transfert de fonds immédiat ou rapide.

Dans le cadre d'action intergouvernemental (politiques des télécommunications et programmes de financement), l'enjeu consiste à définir les problèmes et à établir les objectifs, et les moyens de les atteindre, pour ceux qui adoptent la technologie. Cependant, le développement technologique fait surgir une problématique d'ordre social. **Cette problématique tient au fait que certaines personnes hésitent, pour diverses raisons, à adhérer à une économie basée sur la connaissance.** La définition des problèmes n'a pas tenu compte de cet aspect démographique. Cette lacune aurait pu être sans importance, sauf que, dans l'expérience du district d'Algoma, la clientèle réfractaire se composait d'un groupe de petites entreprises et de services publics, qui aurait pu accroître son rendement de beaucoup et créer de nombreux emplois.

De septembre 1998 à février 1999, l'auteur de la présente étude a interviewé de nombreux utilisateurs des télécommunications, appartenant à différents secteurs. Ces utilisateurs étaient des organisations qui avaient été repérées comme usagers actuels ou éventuels des télécommunications pour créer des possibilités de développement économique ou accroître l'efficacité des entreprises.

Aux fins de la présente étude, les groupes de clients peuvent être classés en trois catégories. La première catégorie comprend les organisations qui sont impatientes d'adopter la technologie et qui ont la capacité de la mettre en application. La seconde comprend les organisations qui sont impatientes d'adopter la technologie, ou du moins sont prêtes à le faire, mais qui n'ont pas encore acquis la capacité de s'en servir. La troisième catégorie regroupe les organisations qui ne sont pas impatientes d'adopter la technologie et qui, il va sans dire, n'ont pas encore appris à la maîtriser.

Au sein des deux premiers groupes, les niveaux de préparation sont variables, mais la majorité des organisations acceptent la technologie et sont même impatientes d'en exploiter les possibilités. Cependant, au sein du troisième groupe, il y a des personnes prêtes à partager leur hésitation à faire place au changement. Ces personnes font observer qu'il leur faudra déployer plus d'énergie pour apprendre à maîtriser par elles-mêmes ces nouvelles technologies, tout en maintenant leur niveau de performance actuel. Dans ce groupe, certains doutent que le rendement prévu puisse être atteint.

Dans le district d'Algoma, un vaste territoire à faible densité de population, la participation de presque tous les groupes est nécessaire pour justifier la mise en place de programmes de financement visant à

prennent appui sur les marchés de la technologie de l'information.

améliorer l'infrastructure³.

LES POLITIQUES ET CADRES DE TRAVAIL

Tel que déjà mentionné, l'amélioration de l'infrastructure des télécommunications est une priorité pour le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario. Les engagements financiers de ces deux gouvernements pour les exercices 1998-1999 et 1999-2000 en sont d'ailleurs la preuve. La politique fédérale est expliquée dans un document de politique d'ensemble intitulé *Un Canada branché*. Cette politique énonce des objectifs tels que le développement économique, le développement socioculturel et l'accès des collectivités rurales aux services. Le gouvernement provincial précise pour sa part que les projets mis de l'avant doivent permettre d'atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants : faciliter l'accès à l'autoroute de l'information, offrir de nouveaux services, améliorer la productivité ou réduire les coûts, augmenter la rentabilité des entreprises ou avoir des retombées économiques favorables telles que de nouvelles activités industrielles et commerciales et de nouveaux emplois. Les projets ne doivent pas concurrencer les initiatives existantes du secteur privé⁴. Dans les deux cas, le développement économique est étroitement lié à l'amélioration des télécommunications. La notion d'initiatives modernes de télécommunications et de développement économique remonte au moins à mars 1994, dans une communication présentée à Buenos Aires par Huguette Labelle qui était à l'époque présidente de l'Agence canadienne de développement international⁵.

Il faut d'abord féliciter les gouvernements fédéral et provincial pour le caractère global et complémentaire de ces initiatives stratégiques. Cela ne veut pas dire que les politiques sont complètes ou tout à fait globales. Nous aborderons cette question dans la conclusion de la présente analyse. Dans un article paru dans le *National Post*, David Akin⁶ a souligné l'absence de vue d'ensemble. Mais il faut commencer par décrire le contexte dans lequel a été élaboré le cadre stratégique.

La politique fédérale est le prolongement de l'un des principaux créneaux du Canada sur le marché international, celui de la technologie des télécommunications. Il est clair que l'une des principales conséquences de cette politique est de fournir un tremplin à la participation du Canada au nouveau marché mondial, en misant sur un atout existant. Cette politique insiste sur la connectivité, surtout pour les populations rurales, les organisations bénévoles, les écoles et autres organisations semblables.

La province a défini ses objectifs (politiques) séparément, mais ceux-ci donnent corps à la politique fédérale grâce à des programmes de financement des immobilisations pour l'amélioration des infrastructures. Le programme Partenariats d'accès aux télécommunications et celui de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario reconnaissent tous les deux la nécessité d'accroître les capacités dans le domaine des télécommunications en donnant une certaine priorité aux régions rurales et éloignées de l'Ontario. Les objectifs stratégiques définis dans les programmes de financement présument de l'existence d'une certaine capacité de connectivité, c'est-à-dire de la

³ Cette observation vaut pour toute la région du Nord de l'Ontario.

⁴ En février 1998, la Société de gestion du fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario a fait connaître ses critères pour les projets pilotes dans le secteur des télécommunications. On peut prendre connaissance de ces critères à l'adresse suivante : <http://www.gov.on.ca/MNDM/nohfc/pilote.htm>

⁵ ACIDI, Télécommunications et développement durable, Huguette Labelle, présidente de l'ACIDI, mars 1994 : http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/

⁶ *National Post*, "Canada 10th on information highway study: PM wants to be No. 1", le 6 avril 1999, p. A1.

possibilité de colmater les brèches dans les infrastructures, à un coût raisonnable. Les programmes supposent également qu'il existe un modèle de solution local qui consiste à utiliser le réseau communautaire à large bande de la même façon que la province a recours aux gouvernements municipaux pour résoudre les difficultés rencontrées dans les activités locales.

La présente étude entend examiner le volet télécommunications du cadre stratégique générale de câblage du Canada et de l'Ontario. Sauf indication contraire, les politiques des deux niveaux de gouvernement seront considérées comme complémentaires puisque les objectifs poursuivis sont très semblables. Comme l'a écrit John Manley, ministre d'Industrie Canada, " Nous ne nous contentons pas d'aider des particuliers à se brancher, nous créons également de nouvelles possibilités pour les petites et moyennes entreprises ainsi que pour les collectivités rurales et urbaines de toutes les régions du Canada " ⁷. [TRADUCTION] Dans la conclusion du présent document, nous examinerons une étude de cas dans le district d'Algoma et plus particulièrement l'aspect du développement économique de cette expérience. Le développement économique est un volet essentiel de l'initiative d'ADnet. Pour soutenir l'expansion du réseau, le travail d'élaboration d'initiatives économiques doit être *entièrement* terminé.

Pour examiner une politique, il faut d'abord s'attarder à certains de ses éléments et tenter ainsi de la situer par rapport à la technologie et par rapport aux différents intervenants. En tenant compte du battage publicitaire, à la fois positif et négatif, qui a entouré la mise en place des nouvelles technologies, il est important de clarifier certaines définitions et de s'attarder à la convergence de ces technologies qui a engendré une certaine confusion de même qu'une certaine résistance au changement.

Aux fins de la présente étude, trois catégories de participants ont été définies. Premièrement, il y a les participants qui sont familiers avec la technologie et sont capables de réaliser les objectifs d'amélioration des infrastructures et de développement économique, conformément au cadre stratégique établi. Viennent ensuite les participants qui ne sont pas à l'aise avec les infrastructures et applications améliorées, mais se réjouissent des possibilités que celles-ci leur ouvrent. Enfin, il y a les participants qui ont peu d'intérêt pour la technologie et éprouvent des difficultés à s'en servir et, par conséquent, à atteindre l'un ou l'autre des objectifs de développement économique.

Cette révolution technologique survient à un moment où le plus important segment de la population canadienne se prépare à prendre sa retraite. Cette réalité pose un certain défi puisque ces personnes sont justement celles qui sont réticentes au changement à ce stade de leur carrière. Le changement survient également au moment où de nombreuses organisations, en particulier les organisations du secteur public, sont à court de ressources humaines et financières. Il leur est donc difficile, voire impossible, de se procurer les services-conseils en informatique et l'équipement dont elles auraient besoin pour gérer les changements technologiques. Le modèle du réseau communautaire à large bande est particulièrement utile en l'occurrence parce qu'il offre une tribune pour l'échange d'idées et l'assistance mutuelle.

En résumé, les gouvernements fédéral et provincial ont produit des documents de politique explicite ou implicite et créé des programmes afin de mettre sur pied des initiatives de développement économique qui passent par la possibilité de se brancher aux réseaux de télécommunications. La province se sert du modèle du réseau communautaire (une coopérative locale d'utilisateurs) pour trouver des solutions aux

⁷ Industrie Canada, ministre John Manley, le 8 septembre 1998 : <http://www.connect.gc.ca/English/Initiative/IntroductionENG/index.html>

problèmes locaux. Une clientèle en particulier et l'insuffisance de ressources demeurent cependant problématiques.

L'examen des programmes de financement et des activités actuelles, dans le Nord de l'Ontario et dans le district d'Algoma en particulier, permet de mieux comprendre comment les objectifs des politiques, notamment celui du développement économique, ont été réalisés dans le district d'Algoma.

PROGRAMMES ACTUELS DE FINANCEMENT

Certains programmes de financement se rattachent à l'économie basée sur la connaissance. Les programmes sont de plus en plus nombreux et les niveaux de financement consentis de plus en plus élevés. Les gouvernements fédéral et provincial offrent tous les deux des programmes. Une différence importante réside dans le fait que les programmes fédéraux ne visent pas à mettre sur pied des infrastructures de base dans les secteurs de compétence provinciale.

Voici une liste de ces programmes, accompagnée de descriptions établies à l'aide du matériel de promotion utilisé pour les faire connaître.

FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Projets pilotes dans le secteur des télécommunications

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario est à la recherche de déclarations d'intérêt pour entreprendre, dans le secteur des télécommunications, des projets pilotes dans le Nord de l'Ontario. Ces projets pilotes devraient débiter au cours de la prochaine année et être répartis sur tout le territoire du Nord de l'Ontario.

La préférence ira aux projets qui :

- mettent en place des réseaux partagés afin de répondre aux besoins d'un large éventail de partenaires;
- améliorent la façon de faire des affaires dans les secteurs privé et public;
- aident les candidats à devenir plus compétitifs et plus efficaces grâce à l'application de la technologie des communications;
- permettent de surmonter les problèmes des distances, des faibles populations, du coût des services et autres inconvénients;
- suppriment les obstacles à l'accès à l'autoroute de l'information.

PARTENARIATS D'ACCÈS AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le programme PARTENARIATS D'ACCÈS AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS vise à encourager les groupes d'utilisateurs des secteurs commerciaux, le secteur public en général, les collectivités et les entrepreneurs à travailler ensemble, de manière innovatrice, pour élaborer et réaliser des projets reliés à l'autoroute de l'information.

Phase II du programme PARTENARIATS D'ACCÈS AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le 5 mai 1998, le ministre des Finances, l'honorable Ernie Eves, annonçait, dans le Budget de l'Ontario pour 1998, que le gouvernement allait fournir 30 millions de dollars, au cours des trois prochaines années, pour réaliser, dans le cadre du programme PARTENARIATS D'ACCÈS AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS, des projets reliés à l'autoroute de l'information.

Les avantages de ce programme pour les Ontariens :

Le programme PARTENARIATS D'ACCÈS AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS vise les objectifs suivants :

- aider les secteurs, les collectivités et les entrepreneurs à se servir de l'autoroute de l'information pour accroître leur efficacité et leur compétitivité;
- aider les organisations du secteur public en général à trouver de meilleures façons d'offrir des services et de réunir, utiliser et partager l'information;
- accroître la capacité des collectivités et des régions de garder et attirer des entreprises en améliorant l'accès à l'autoroute de l'information ainsi que l'infrastructure des télécommunications;
- accroître la capacité des groupes de recherche et développement de l'Ontario et des industries de l'information de concevoir et mettre à l'essai de nouveaux produits afin de tirer profit de l'autoroute de l'information;
- renforcer l'image de l'Ontario à titre de province avant-gardiste et concurrentielle en ce qui a trait à l'autoroute de l'information.

Trois priorités

La priorité ira aux projets de financement qui permettront d'atteindre les objectifs suivants :

- mettre sur pied des réseaux régionaux et communautaires à frais partagés comportant d'importants partenariats avec les secteurs public et privé. Ces réseaux doivent améliorer l'accès aux applications et services de pointe de l'autoroute de l'information pour les résidents, les entreprises et les organismes publics, surtout dans les régions rurales et au sein des petites collectivités;
- mettre sur pied des initiatives de réseaux de pointe qui prouvent qu'il est possible d'améliorer grandement les façons de faire des affaires dans différents secteurs, notamment dans le secteur public en général;
- élaborer des initiatives de réseaux de pointe qui appuient de grandes activités de Recherche et Développement ou qui ont un lien avec celles-ci. Les projets doivent également contribuer à la mise en place d'un réseau central provincial, à frais partagés, d'une efficacité égale ou supérieure à ceux qui existent dans les autres pays.

PROGRAMME D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE (PAC)

Le Programme d'accès communautaire (PAC) d'Industrie Canada aide les collectivités rurales canadiennes à tirer avantage des nouvelles technologies de communication. Le but du programme est de favoriser le développement économique, social et culturel du Canada. Toutes les initiatives financées par le PAC, avec l'appui de différents partenaires provinciaux, territoriaux et nationaux, sont des initiatives communautaires. Les représentants régionaux du PAC (Industrie Canada), les comités provinciaux et territoriaux d'examen du PAC, un certain nombre d'organismes provinciaux ainsi que le Comité consultatif national du PAC participent également à l'orientation du programme.

En mars 1999, quatre mille projets avaient été mis sur pied en milieu rural.

Amélioration du PAC

Même si cela n'avait pas encore été annoncé au milieu de mai 1999, 5 000 localités urbaines canadiennes bénéficieront d'un financement dans le cadre du Programme d'accès communautaire. À la condition que des ententes intergouvernementales soit négociées, les localités rurales pourront recevoir jusqu'à 40 000 \$. Les localités rurales qui ont reçu à ce jour un montant maximal de 30 000 \$ en fonds

de contrepartie seront admissibles à une majoration de ces fonds jusqu'à concurrence de 40 000 \$.

INITIATIVE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LE NORD DE L'ONTARIO (FEDNOR)

L'Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario reconnaît que l'accès à une infrastructure moderne de télécommunications est un élément clé de la compétitivité commerciale. Pour tirer pleinement parti des bénéfices et des avantages commerciaux de l'autoroute de l'information, la région doit pouvoir compter sur une infrastructure électronique fiable. Il existe présentement des disparités importantes dans les services de télécommunications mis à la disposition des collectivités du Nord de l'Ontario.

L'objectif de FEDNOR est de faire en sorte que toutes les régions du Nord de l'Ontario aient accès à l'infrastructure des télécommunications et se prévalent des possibilités qu'ouvre l'autoroute de l'information.

Notre première démarche a consisté à dresser un inventaire des services de télécommunications offerts dans chaque collectivité du Nord de l'Ontario.

Après avoir constaté les disparités dans les services disponibles, les responsables de FEDNOR ont décidé d'aider des groupes communautaires à réaliser des analyses de rentabilisation susceptibles d'encourager les fournisseurs de services à améliorer leur équipement. Toutes les régions du Nord de l'Ontario participent présentement à ce processus. Les dirigeants de FEDNOR continuent d'explorer d'autres possibilités d'aider à atteindre les objectifs en matière de télécommunications dans le Nord de l'Ontario.

AUTRES PROGRAMMES

D'autres programmes de financement sont indirectement associés à l'opération qui se déroule dans le district d'Algoma. Cela ne veut pas dire qu'ils sont hors de propos. En fait, on s'attend à ce que ces programmes offrent la possibilité de procéder à de nombreux transferts de technologie, jugés nécessaires, dans le district d'Algoma, d'améliorer le rendement ou de fournir des capitaux de démarrage à un certain nombre d'initiatives communautaires.

Voici quelques exemples de ces programmes :

Développement des ressources humaines Canada (DRHC)

Cet organisme fédéral offre la possibilité d'embaucher du personnel qualifié dans le cadre de plusieurs de ses programmes. ADnet s'est déjà prévalu d'un tel programme de DRHC, ce qui lui a permis de bénéficier des services de trois employés qui se sont chargés de la gestion du programme. La participation de bénévoles ne permettait pas à elle seule de maintenir le rythme d'activité exigé du réseau. Aujourd'hui, ce sont des bénévoles qui s'occupent de la gestion des politiques, tandis que le personnel est responsable de gérer le programme.

Fonds de Bell Canada

Bell Canada a fait une contribution de 800 000 \$, sur trois ans, à des projets communautaires de télécommunications.

Fondation Trillium

Ce programme provincial offre aux organisations bénévoles la possibilité de se faire connaître. Les organisations sont notamment invitées à diffuser, de manière rentable, des renseignements sur leurs services et activités, le recrutement, les événements bénéfiques et d'autres types de renseignements. Plus encore, ce programme fournit à ces organisations une occasion d'accroître leur capacité de collaboration en utilisant les serveurs centraux et autres technologies semblables.

Programme VolNet (Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat)

Ce programme fédéral offre aux organisations bénévoles la possibilité de se brancher. C'est un programme des plus pertinent puisqu'il permettra d'améliorer le rendement du secteur du bénévolat en fournissant aux propriétaires de petites entreprises ainsi qu'aux travailleurs d'organismes publics l'occasion de voir la technologie à l'œuvre.

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario possède un certain nombre de programmes qui peuvent servir au transfert de technologies, à l'amélioration des télécommunications, à des initiatives de développement économique et, surtout, à la réalisation de programmes à l'intention de la jeunesse rurale. L'initiative Stratégie d'emploi en milieu rural, en particulier, est un programme utile pour les localités qui participent déjà au Programme d'accès communautaire.

Réseau 2000

La province a financé des projets de connectivité et des prêts entre les bibliothèques de l'Ontario. Ce programme a joué un rôle central dans les fonctions de développement économique maintenant confiées aux bibliothèques ontariennes.

Dans le cadre d'une initiative distincte, le gouvernement fédéral a ajouté 2,4 millions de dollars, via le Programme d'accès communautaire, aux 2,5 millions de dollars déjà dépensés par l'Ontario.

ACTIVITÉS COURANTES

Bon nombre d'activités se déroulent simultanément dans le district d'Algoma, en Ontario, au Canada et dans d'autres pays. Nous n'avons pas l'intention d'en dresser une liste exhaustive, mais plutôt de décrire celles qui sont pertinentes et comparables à ce qui se fait dans le district d'Algoma et qui ont orienté l'expérience vécue dans cette région.

Voyons tout d'abord brièvement quelles activités ont eu lieu la première année dans le district

d'Algoma. Entre chaque réunion mensuelle du conseil d'administration d'ADnet, des comités de travail veillaient à accomplir les tâches définies. Le réseau communautaire est toujours en mesure de tenir ses membres et clients au courant des progrès accomplis. Il en est ainsi depuis la toute première rencontre de l'organisation à la fin d'avril 1998. Depuis l'embauche de trois employés en avril 1999, cette tendance s'est accentuée.

En gros, les faits saillants depuis la création du réseau sont les suivants :

- premier contrat d'association et proposition de financement au Fonds du patrimoine en mai 1998;
- premiers fonds versés à FEDNOR pour une étude de développement en juin 1998;
- adoption d'un cadre de régie interne en août 1998;
- constitution en corporation en décembre 1998;
- étude terminée en mars 1999, prête à être présentée au Fonds du patrimoine;
- entre avril 1998 et avril 1999, le nombre de membres passe de neuf à vingt-et-un;
- en avril 1999, ADnet embauche trois employés;
- en mai 1999, les responsables du Fonds du patrimoine ont annoncé qu'une somme maximale de 16 millions de dollars serait affectée à la réalisation de projets de télécommunications pour les cinq nœuds du réseau;
- la part de ADnet atteint les 2,7 millions de dollars

CONGRÈS

Deux grands congrès ont orienté la mise sur pied d'ADnet. Ces congrès ont permis le transfert de connaissances et de pratiques exemplaires, et les participants y ont fait des rencontres utiles.

Le premier congrès est celui que tient chaque année, en avril, le réseau communautaire à très large bande. À la rencontre de 1998, à Ottawa, des exemples de réussite avaient été cités et on avait expliqué ce qu'il fallait faire pour atteindre un certain niveau d'activité. Même si cette rencontre annuelle était axée principalement sur le programme Partenariats d'accès aux télécommunications et, partant, sur les applications, elle fournissait quelques pistes intéressantes puisque, au départ, les besoins d'ADnet étaient davantage rattachés aux infrastructures. La rencontre d'avril 1999, à Kitchener, a fourni une première occasion de dégager des tendances puisqu'il était possible d'établir des comparaisons avec les activités de la première rencontre.

Le second congrès est celui de la Canadian Library Association (Association canadienne des bibliothèques). En juin 1998, un séminaire préparatoire à la réunion annuelle de cette association a eu lieu à Victoria, en Colombie-Britannique. Le thème de ce séminaire était le rôle de chef de file que pouvaient jouer les bibliothèques dans le développement économique communautaire. Les communications présentées à cette rencontre ont permis de mettre au point un instrument pour analyser certaines des propositions de financement d'ADnet. La deuxième rencontre a eu lieu à Toronto.

Ce dernier congrès s'est révélé particulièrement pertinent, car, dans bien des cas, c'est la bibliothèque communautaire rurale qui a présenté la demande de subvention dans le cadre du Programme d'accès communautaire (PAC) et qui a pris en charge les premières activités communautaires de formation, conjointement avec les conseils scolaires du district d'Algoma. Le thème du congrès de 1998 est approfondi davantage en 1999. À sa réunion de juin 1999, la Canadian Library Association s'interroge de nouveau sur le rôle que peuvent jouer les bibliothèques dans le développement économique des

collectivités. La rencontre (dont le thème était : GET SMART – ECONOMIC DEVELOPMENT LIBRARIES AND SMART COMMUNITIES) est décrite comme un événement international important pour les bibliothécaires, pour les représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, pour les planificateurs du développement économique, pour l'industrie de la technologie de l'information, pour les experts en politiques gouvernementales et les groupes qui collaborent avec les collectivités "branchées" dans le contexte d'une économie basée sur la connaissance.

Partenariat rural canadien

Ce programme offre aux Canadiens et Canadiennes des zones rurales la possibilité d'engager le dialogue concernant les difficultés de la vie en milieu rural au Canada. Les participants au programme examinent, à travers une "lentille rurale", les initiatives stratégiques mises de l'avant par de nombreux ministères fédéraux et en dégagent les avantages manifestes pour les habitants des régions rurales canadiennes. C'est un programme auquel le district d'Algoma est admissible.

On-line Australia (L'Australie en ligne)

Ce programme national ressemble au programme *Un Canada branché*. Il est intéressant d'étudier les approches d'autres pays qui sont en concurrence avec le Canada, en tenant compte des différences et ressemblances sur les plans démographique, économique et autre. L'Australie est l'un des pays dont le rôle de chef de file est de plus en plus reconnu dans le domaine de l'économie informationnelle. Ce pays a été choisi comme point de comparaison parce qu'il a réussi à améliorer sa position internationale dans le secteur des télécommunications et aussi à cause du degré et de la qualité de participation des Australiens et Australiennes sur les serveurs de liste internationaux.

Des centres ont été mis sur pied dans les universités et collèges, notamment le programme Snowden à l'University of Guelph. Un programme intéressant est le programme de développement économique communautaire, à l'University College of Cape Breton, en Nouvelle-Écosse, qui est axé principalement sur le développement économique ainsi que sur l'organisation de sites du Programme d'accès communautaire, qui servent d'instruments de développement économique. Ces activités, qui se déroulent ailleurs, ont aidé à définir le contexte de la création d'ADnet à l'intérieur du cadre stratégique des deux instances supérieures.

INITIATIVE DU NORD DE L'ONTARIO

Lorsque les responsables du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario ont décidé de créer un fonds d'au plus 30 millions de dollars pour financer des projets pilotes dans le secteur des télécommunications, les cinq régions du Nord de l'Ontario ont accepté, en avril 1998, de coordonner les projets d'amélioration des télécommunications dans tout le Nord de cette province. Ces cinq régions sont celles de Timmins (NEOnet), de North Bay et Nipissing (NIPnet), de Sudbury, Manitoulin et Parry Sound (NetCentral), de Sault Ste. Marie-Algoma (ADnet) et du Nord de l'Ontario (807 Nord-Ouest).

Les cinq régions devaient aussi être reliées les unes aux autres par une organisation distincte, de palier supérieur, et présenter une demande de financement commune. À la suite d'une réorganisation survenue

en septembre 1998, le groupe a décidé de se nommer Northern Ontario Community Network (réseau communautaire du Nord de l'Ontario). Ce réseau a connu une autre réorganisation en mai 1999, mais a conservé le même nom. Le présent document porte sur le plan de télécommunications et d'applications informatiques (développement économique) de l'une des cinq régions, celle du district d'Algoma. À bien des égards, les quatre autres régions ont une histoire semblable à celle d'Algoma, mais ont aussi des singularités.

Dans le Nord de l'Ontario, le niveau actuel de développement de l'infrastructure des télécommunications accuse un long retard. Selon deux optiques au moins, l'infrastructure des télécommunications était prévue depuis 1994. La première optique est celle des organismes et entreprises qui possèdent les compétences nécessaires et qui sont prêtes depuis six ans à utiliser les télécommunications de pointe, mais ne disposent pas de ressources suffisantes pour le faire. La seconde est celle d'une initiative communautaire de développement économique. Avec une certaine cohérence, mais peu de financement, un certain nombre de petits projets ont été réalisés avec succès. Cette situation se transforme rapidement.

Les initiatives courantes des deux paliers de gouvernement ont permis d'ériger une infrastructure des télécommunications juste au moment où le marché des applications sur ordinateur et de l'équipement technique connaît une forte croissance. Les grandes entreprises sont, semble-t-il, nombreuses à avoir décidé de différer leurs achats en attendant que soit passé le problème de l'an 2000; elles auront par la suite des budgets importants à dépenser. Selon un co-auteur de l'étude *Pricewaterhouse-Coopers LLP Technology Forecast 1999*, M. Terry Retter aurait déclaré que cette frénésie d'achats allait accélérer l'adhésion du milieu des affaires à une économie basée sur Internet ainsi que l'adoption des applications de commerce électronique.

ALGOMA DISTRICT COMMUNITY NETWORKALGOMA DISTRICT COMMUNITY NETWORKALGOMA DISTRICT COMMUNITY NETWORK

En avril 1998, plusieurs groupes du district d'Algoma, ayant des besoins immédiats en matière de télécommunications et une expérience antérieure en ce domaine, se sont réunis pour discuter d'une initiative à l'échelle du district. Le plan consistait à présenter une demande au Fonds du patrimoine pour la première des deux rondes de financement. Cette première demande d'aide financière, au montant d'environ 200 000 \$, concernait l'embauche d'une firme d'experts-conseils pour analyser les besoins en matière de télécommunications et élaborer un plan d'affaires qui serait ensuite soumis au Fonds du patrimoine. La seconde demande d'aide financière porterait sur l'infrastructure des télécommunications et les applications sur ordinateur. Une partie des fonds pourrait servir à concevoir des applications sectorielles. De cette façon, chaque secteur aurait la possibilité d'établir des protocoles et d'examiner ses besoins eu égard aux applications. (En outre, chaque secteur pourrait jeter un coup d'œil aux protocoles intersectoriels ainsi qu'aux protocoles pour tout le Nord de l'Ontario grâce au réseau communautaire du Nord de l'Ontario.) L'une des activités de ce projet de développement sectoriel consistait à regrouper les ressources et à faire en sorte que les participants se fassent bénéficier mutuellement de leur expérience et de leur expertise respectives en matière de conception d'applications. Cette approche joue un rôle crucial dans l'atteinte des objectifs de développement économique.

L'un des employés embauchés par ADnet s'est vu attribuer la tâche de concevoir des applications sectorielles afin de réaliser les objectifs économiques définis. Cette tâche consiste à réunir les

participants d'un secteur en particulier afin de cerner leurs besoins communs et individuels. En juillet 1999, quatre secteurs avaient été identifiés. Ces secteurs sont ceux de la santé, de l'éducation, des entreprises et de la voie publique.

Dans le secteur de la santé, un financement a été approuvé pour un centre de radiologie par satellite à Sault Ste. Marie. Ce projet exigera des services de largeur de bande pour l'imagerie et évitera à quelque 400 personnes de se déplacer régulièrement entre Sault Ste. Marie et Sudbury pour y recevoir des traitements. Il y a donc un besoin immédiat de développer ce secteur.

L'une des premières applications possibles dans le secteur de l'éducation est la nouvelle politique de communications entre l'école et les parents concernant les absences des étudiants, rendue publique par le ministère de l'Éducation et de la Formation. Cette politique prévoyait la mise en application immédiate des solutions proposées, c'est-à-dire avant septembre 1999.

Le secteur des entreprises se fractionnera probablement en plusieurs secteurs. Cependant, les organismes de jeunes doivent immédiatement communiquer les uns avec les autres en se servant d'une même base de données de renseignements. Cette solution devait être mise en œuvre rapidement, c'est-à-dire avant septembre 1999.

Le secteur de la voie publique comprend les organismes qui veulent verser sur le Web des renseignements au sujet de leur mode de fonctionnement, de leurs programmes et de leurs services ainsi que des événements qu'ils organisent. Des organismes tels que la commission de formation d'Algoma, le réseau d'information du district d'Algoma, Algoma.Net, Free-net de Sault Ste. Marie, les sites du Programme d'accès communautaire et d'autres encore entrent dans cette catégorie.

Les premiers membres du groupe étaient pour la plupart des organisations du secteur public, ainsi que des groupes communautaires du district, qui sont des usagers des télécommunications. La liste de membres, telle qu'établie en avril 1998, est présentée à l'annexe A. Cette liste a son importance puisqu'elle permet de montrer le haut calibre des membres qui étaient là dès le début. L'annexe contient aussi la liste des membres qui s'étaient joints au groupe en mars 1999. Le groupe s'est constitué en groupe de travail sous le nom Algoma District Telecommunications Network (ADnet), mais est aujourd'hui constitué en corporation sous le nom Algoma District Community Network (ADnet).

Depuis mai 1999, l'initiative ADnet est devenue une organisation dotée d'une régie interne et constituée en corporation. Elle a embauché trois personnes grâce à un projet financé par DRHC et a présenté son plan d'affaires au Fonds du patrimoine. De plus, ADnet a contribué à la création du Northern Ontario Communications Network (NOCN). Le réseau a reçu du financement de ses membres, de FEDNOR, du Fonds du patrimoine et de Développement des ressources humaines Canada. ADnet n'est pas encore en position de demander une subvention dans le cadre du Programme d'accès communautaire (PAC) ni de se prévaloir des autres possibilités de subventions décrites ci-dessus.

ADnet poursuit quatre objectifs. Ces objectifs sont définis sur Internet, à l'adresse URL suivante : www.hiawatha.net/community/ADnet. Ils vont comme suit :

- Donner accès, à grande vitesse, au réseau Internet, à un coût abordable;
- Faire en sorte que tout le monde ait accès à la transmission de données à grande vitesse dans l'ensemble du district;
- Éliminer les obstacles aux applications basées sur les télécommunications;

- Promouvoir la technologie de l'information comme moyen de mettre sur pied des initiatives économiques, sociales et culturelles.

Le dernier objectif est celui qui nous intéresse le plus. ADnet facilite la réalisation d'initiatives de développement économique notamment en rendant possible, pour les membres de l'ensemble du district, la tenue de sessions de formation sur des sujets tels que le commerce électronique et les possibilités d'affaires grâce aux applications sur ordinateur et aux télécommunications.

De plus, une étude menée par ADnet a révélé l'existence d'un besoin de plus en pressant d'accéder aux télécommunications à grande vitesse à des fins commerciales. C'est là un aspect important de l'analyse de rentabilisation réalisée pour préparer la demande de financement; cette même analyse a d'ailleurs permis de comprendre qu'il fallait, à long terme, conserver le réseau communautaire à large bande. En analysant la rentabilité d'ADnet, il ne faut surtout pas perdre de vue que le réseau couvre un vaste territoire à faible densité de population. Étant donné ces deux facteurs, chaque application possible sur ordinateur est indispensable au maintien du réseau. ADnet est beaucoup plus sensible aux forces du marché qu'un réseau érigé dans une région plus densément peuplée. Pour l'instant, l'analyse de rentabilisation peut être réalisée avec les usagers existants. La difficulté consistera à recruter de nouveaux utilisateurs afin de maintenir le réseau à long terme. Ces nouveaux utilisateurs seront moins bien préparés à l'adoption de solutions qui passent par les télécommunications.

Pas plus tard qu'au milieu de 1998, la principale compagnie de téléphone du district d'Algoma n'était pas convaincue qu'il pouvait être rentable d'offrir, au reste du district, à l'extérieur de la ville de Sault Ste. Marie, autre chose que des lignes téléphoniques d'une capacité de 56 kbps. Dans le cadre d'un partenariat secteur public-secteur privé, FEDNOR a pris en charge les frais d'installation d'un réseau à relais de trame dans les secteurs jugés non rentables. Les analyses de rentabilisation réalisées par ADnet et la compagnie de téléphone indiquaient toutes les deux qu'il existait, dans ces localités, un certain nombre d'entreprises possédant un potentiel de croissance.

Le succès de l'initiative ADnet a conféré une certaine crédibilité au scénario de l'amélioration des télécommunications et de la technologie de l'information dans le district d'Algoma. Deux autres initiatives ont donc vu le jour. La première est une étude préliminaire des emplois fondés sur la technologie de l'information à la grandeur du district. La seconde est une étude de faisabilité pour un centre d'innovation à Sault Ste. Marie.

CONCLUSION

Les politiques des gouvernements fédéral et provincial en matière de télécommunications sont globales et d'autant plus complexes qu'elles sont, de par leur nature même, interdépendantes, quoique généralement complémentaires. Les cadres stratégiques définis à ces deux paliers de gouvernement exigent un important engagement de ressources locales, mais contribuent également à l'amélioration de l'infrastructure et à la conception d'applications utiles à l'échelon local.

Si nous nous rappelons que l'autoroute de l'information est le résultat de la convergence de plusieurs technologies, qui sont elles-mêmes encore bien jeunes, il devient alors plus facile de situer l'acceptation de la technologie dans un certain contexte. D'après l'évaluation qui en a été faite, l'étude de faisabilité réalisée dans le district d'Algoma n'a pas formellement cherché à repérer ou codifier les groupes

susceptibles d'offrir une résistance au changement, mais a donné lieu à un certain nombre d'observations. Deux groupes ont été repérés comme réticents au changement : le secteur des petites et moyennes entreprises et le secteur des services publics. Dans chacun des secteurs, au moins trois sous-groupes sont en cause. Il y a ceux qui attendent pour profiter des possibilités technologiques, il y a ceux qui ne sont pas certains qu'ils vont le faire, mais qui sont prêts à s'investir dans une telle démarche, et il y a ceux qui résistent au changement, qu'ils soient informés ou pas des avantages éventuels et qu'ils y croient ou non.

L'implantation de la technologie fait l'objet d'une abondante publicité, mais pour en tirer des avantages qui auront des répercussions importantes sur l'économie et la création d'emplois, il faut investir beaucoup de temps, d'énergie et de ressources. Selon les témoignages recueillis, la majorité des utilisateurs éventuels de la technologie en comprennent maintenant les avantages. Toutefois, un groupe relativement nombreux n'est pas prêt à de tels investissements ou ne comprend pas les avantages que les télécommunications peuvent représenter au chapitre du développement économique.

À l'intérieur des trois sous-groupes mentionnés plus haut, certaines personnes approchent de l'âge de la retraite et ne veulent pas investir de temps et d'énergie pour acquérir des compétences qui, croient-elles, ne leur seront plus bientôt d'aucune utilité. Ainsi, un secrétaire municipal a déclaré qu'il n'était plus qu'à quelques mois de sa retraite et que la municipalité pourrait songer à embaucher, le moment venu, quelqu'un possédant des compétences en technologie de l'information. Toutefois, ce secrétaire n'était pas intéressé à ajouter des tâches à une charge de travail déjà alourdie par le désengagement du gouvernement provincial.

Un autre groupe semble trouver trop difficile d'accepter qu'il ne connaît rien à la technologie et n'ose pas demander de formation ni même assister à un cours. Ce sont des enquêtes sur le degré d'initiation à la technologie qui ont permis ce constat. Un exemple extrême, révélé lors d'une évaluation réalisée dans le cadre de l'une des études de faisabilité, est celui de ce gestionnaire qui disait reconnaître, lors de l'entrevue, tous les avantages possibles de la technologie, mais n'était pas prêt à faire quoi que ce soit pour en tirer profit. Sans vouloir pousser trop loin la curiosité, l'incongruité de cette situation a incité à poser quelques questions s'écartant de la simple évaluation des besoins. Les réponses obtenues ont permis d'apprendre que la personne en cause était censée posséder des compétences en technologie de l'information, mais, en fait, n'en possédait pas. Après avoir été sensibilisé au problème, un agent d'administration et un directeur général ont également reconnu l'existence, à l'intérieur de leur service, de compétences en technologie de l'information alors que tel n'était pas le cas. Il est important de souligner que cette évaluation des besoins n'a été réalisée qu'auprès d'un échantillon d'utilisateurs éventuels des télécommunications, à savoir ceux qui avaient manifesté de l'intérêt pour prendre part à l'étude des besoins.

Un troisième groupe, apparemment moins important, manifeste à l'égard de la nouvelle technologie une réticence fondée sur des considérations philosophiques ou idéologiques. Ce groupe résiste au changement et refuse même de passer à l'ère industrielle, encore moins à l'ère de l'information. Lors d'une rencontre publique en milieu rural, une femme âgée de 35 à 40 ans a déclaré que le fait de compter sur quoi que ce soit d'autre que la capacité de travail manuelle et la collectivité locale exposait la population à des influences extérieures. Par conséquent, le téléphone à ligne partagée lui suffisait amplement puisqu'elle n'avait aucunement l'intention d'acheter un ordinateur, encore moins de se joindre à un réseau informatique à l'extérieur du foyer. Cette femme est propriétaire d'une petite entreprise dans le secteur de l'artisanat et des produits de la ferme et ne doit sa réussite qu'à elle-même.

Le nombre ou le pourcentage exacts de personnes hostiles au changement est difficile à prévoir, car les données prises sur le terrain sont insuffisantes. Les statistiques nationales sur l'alphabétisation et la connaissance de l'informatique donnent à penser que ce pourcentage est significatif. Les témoignages recueillis à l'occasion d'une évaluation des besoins des utilisateurs des télécommunications vont dans le même sens.

Ce pourcentage est significatif parce que chaque utilisateur potentiel du réseau influe de manière décisive sur la rentabilisation de ce dernier. De façon générale, la région du Nord de l'Ontario possède une densité de population moindre et un territoire plus vaste que les autres régions de la province. Tel que mentionné plus haut, à cause de ces deux facteurs, il est difficile de maintenir le réseau, compte tenu des forces du marché. Dans ce scénario, chaque participant éventuel a une importance plus grande dans la viabilité potentielle du réseau. Mais des facteurs tels que le désir des contribuables d'éviter des coûts, le rapport entre les emplois et l'économie et l'appui au changement dans le milieu culturel sont tout aussi importants.

Les programmes stratégiques des deux principaux paliers de gouvernement appuient la technologie, les applications sur ordinateur et la formation des personnes qui sont prédisposées ou prêtes à accepter le changement. Ces programmes ne tiennent pas compte de ceux qui résistent au changement. D'aucuns peuvent alléguer que si ces programmes conviennent au district d'Algoma, ils peuvent aussi convenir à la majorité ou à l'ensemble des localités du Nord de l'Ontario, peut-être même à tout le Canada rural.

La résistance au changement n'est pas un problème technologique; c'est un problème de développement communautaire. Plus particulièrement, c'est une question d'agent de changement. Les agents de changement cernent et évaluent les besoins, puis tentent de les satisfaire pour que la conclusion soit positive. Le rôle des agents de changement consiste à réduire la courbe d'apprentissage et à proposer des possibilités de développement économique.

Pour s'attaquer à cette question des agents de changement, il faut d'abord réaliser une analyse des politiques. Premièrement, il faut évaluer l'ampleur du défi et les instruments d'analyse, et déterminer si la démarche en vaut la peine. La conclusion peut être que le problème n'est pas grave ou qu'il est insoluble. Ou qu'il faut avoir recours à une équipe spéciale ou mettre sur pied un programme d'aide. Cette aide peut être offerte à l'aide de différents mécanismes. Elle peut être apportée par des agents de développement communautaire, même s'il n'y en a pas dans bon nombre de localités, par les bibliothèques, même si le personnel de ces bibliothèques aura alors besoin d'une bonne formation et de ressources supplémentaires, ou par un ministère, notamment le ministère du Développement du Nord et des Mines. D'autre part, cette aide peut prendre la forme d'un appui aux organisations locales telles que les sociétés de développement communautaire, ou de ressources supplémentaires pour les réseaux communautaires. En dernier lieu, étant donné qu'il faudra probablement cinq ans pour préparer les collectivités, la conclusion de contrats avec le secteur privé pourrait constituer la solution à ce problème. Le mécanisme permettrait de réunir les compétences particulières nécessaires non seulement pour aider ceux qui sont prédisposés au changement, mais aussi pour répondre aux besoins de ceux qui résistent au changement.

En résumé, le présent document a passé en revue les politiques et programmes d'ensemble des deux paliers de gouvernement, qui ont trait aux possibilités de développement économique grâce à l'amélioration des télécommunications. Nous avons jeté un coup d'œil à l'évaluation des besoins

courants du district d'Algoma, qui nous a servi d'étude de cas, et cerné un problème de développement communautaire qui n'est pas pris en compte dans la politique technologique. Le défi consiste à évaluer le problème, à en analyser l'importance ou le coût, et à proposer des moyens de le résoudre. Tous comptes faits, l'évaluation de cette problématique au Canada doit déboucher sur des considérations plus qu'importantes pour les analyses de rentabilisation dans les régions rurales du pays.

Bientôt, le défi sera plus grand encore, car les technologies se multiplieront à l'ère de l'information. Il se peut cependant que la résistance au changement disparaisse peu à peu, au fur et à mesure que les baby-boomers, qui ont présentement entre cinquante et soixante ans, quitteront le marché du travail. Mais peut-être pas non plus.

Les équipes responsables de l'élaboration des politiques aux deux paliers de gouvernement doivent étudier ce problème, premièrement pour en évaluer l'ampleur et ensuite, s'il y a lieu, pour y trouver des solutions.

ANNEXE AAPPENDIX AAPPENDIX AAPPENDIX A

MEMBRES D'ADNET

N ^o	DATE D'ADHÉSION	NOM ET ADRESSE
		Membres originaires
1.	28 mai 1998	Sault Ste. Marie Public Utilities Commission
2.	28 mai 1998	Group Health Association
3.	29 mai 1998	Huron Superior Catholic School Board
4.	31 mai 1998	Bruce Mines and Plummer Additional Union Bibliothèque publique – Algoma.net
5.	8 juin 1998	Community Living Algoma
6.	10 juin 1998	Great Lakes Power Limited
7.	22 juin 1998	Hôpitaux de Sault Ste. Marie
8.	3 juillet 1998	Algoma District Social Services Board
9.	17 juillet 1998	Mamaweswen, Conseil tribal de North Shore
10.	5 août 1998	St. Joseph's Health Care Centre
11.	6 août 1998	Cité de Sault Ste. Marie
		Adhésions plus récentes
12.	10 août 1998	Sault Community Career Centre/ADIN
13.	11 août 1998	Algoma Business Computers
14.	24 août 1998	Economic Development Corporation – Sault Ste. Marie
15.	30 novembre 1998	Northern Credit Union
16.	1 ^{er} décembre 1998	Conseil scolaire du district d'Algoma
17.	3 décembre 1998	Société de développement communautaire – Sault Ste. Marie
18.	8 décembre 1998	Sault College